



MAIRIE
DE

NOISY-SUR-ECOLE

77123

Noisy sur Ecole le 13 Juillet 2017

Madame,
Monsieur,
Chers Parents d'Elèves,

A travers les enquêtes sur les rythmes scolaires, une très grande majorité d'entre vous a choisi de revenir à la semaine de quatre jours.

Le dernier conseil d'Ecole Maternelle s'est prononcé ainsi que la municipalité sur la semaine à quatre jours, le conseil d'Ecole primaire ayant quant à lui souhaité le maintien de la semaine des quatre jours et demi.

Dans un premier temps l'Inspecteur de l'Education Nationale a pris en compte l'absence de consensus entre les avis divergents de la municipalité et des deux conseils d'Ecole :

	Ecole Maternelle		Ecole Elémentaire	
	Semaine à 4 jours	Semaine à 4 jours ½	Semaine à 4 jours	Semaine à 4 jours ½
Municipalité	Unanimité	0	2	0
Parents d'élèves	Unanimité	0	1	3
Corps enseignant	Unanimité	0	0	4
	Unanimité	0	3	7

C'est pourquoi, j'ai demandé à Mme l'Inspectrice d'Académie de répartir les heures d'enseignements sur huit demi-journées conformément à la majorité exprimée des parents d'élèves et de la municipalité malgré l'avis du Conseil d'Ecole Primaire.

Dans son courrier du 13 juillet 2017, Mme l'Inspectrice a validé ma proposition d'une semaine à quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30) et ce **dès la rentrée du 04 septembre 2017** conformément aux vœux des parents et de la municipalité.

Afin de faciliter ce changement et vous laisser le temps de vous organiser, la Municipalité a aussi décidé de mettre en place une garderie le mercredi matin de 8h30 à 11h30 (sans restauration scolaire) pour les parents qui le souhaitent sur la base de prix de la garderie actuelle (3,45 € la matinée).

Si vous voulez en bénéficier, je vous engage dès maintenant à remplir le coupon joint à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents d'Elèves, l'expression de ma considération distinguée.


Le Maire,

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du
Pays de Fontainebleau,

Christian BOURNERY



Coupon réponse à déposer en Mairie avant le 28 juillet 2017.

GARDERIE du MERCREDI MATIN de 8h30 à 11h30 (sans repas du midi)

Je soussigné(e) inscrit
mon enfant à la garderie du mercredi matin.

Adresse

N° téléphone :

Mail :

Prix de la garderie du mercredi : 3,45 €